

Tremblay, Fabrice

De: Tremblay, Fabrice
Envoyé: 7 octobre 2020 08:59
À:
Objet: Demande d'accès n°200735318 - Courriel réponse
Pièces jointes: Avis de recours_2020.pdf; 1. Autorisation du 16 novembre 2005.pdf; 2. Rapport d'analyse du 14 novembre 2005.pdf

Monsieur

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 septembre dernier, concernant le 885, montée Labossière à Vaudreuil-Dorion (Lots 2 988 157 et 1 673 941). Veuillez prendre note que nous avons un dossier que pour le lot 2 988 157. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Autorisation du 16 novembre 2005;
2. Rapport d'analyse du 14 novembre 2005

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Fabrice Tremblay

Conseiller régional en accès à l'information
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Montérégie
201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7607 poste 274
Télécopieur : (450) 928-7755
Courriel : fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

Longueuil, le 16 novembre 2005

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Gestion Marcel Sauvé inc.
225, rue Querbes
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1J5

N/Réf. : 7330-16-01-0911301
400228285

Objet : Construction d'un système de traitement des eaux usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 22 février 2005, reçue le 23 mars 2005 et complétée le 14 novembre 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construire un système de traitement des eaux usées d'une capacité de 4,05 m³/j pour un bâtiment comprenant six condominiums commerciaux. Le système comprend un piège à matière grasse, une fosse septique et un élément épurateur de type lits d'infiltration.

Les travaux seront réalisés sur le lot 2 988 157 du cadastre officiel du Québec, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 22 février 2005, signé par Gilles Bouclin, ing.;
- Rapport n°1103-04-04 intitulé « Gestion Marcel Sauvé – conception du système de traitement », préparé par Groupe Consultants inc., daté du 22 février 2005, signé par Gilles Bouclin, ing.;
- Courriel reçu le 7 novembre 2005, transmis par Gilles Bouclin, ing., concernant le rapport des sondages, les résultats des analyses granulométriques, la topographie du terrain, les résultats de la conductivité hydraulique du sol, le certificat municipal de non objection ainsi qu'un plan de localisation des sondages et des puits d'alimentation en eau potable;
- Courriel transmis par Gilles Bouclin, ing., le 14 novembre 2005, concernant les informations supplémentaires demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/JB/jb


Lorraine Goyette
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Étudié par :

Recommandé par :




RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Gestion Marcel Sauvé inc.
225, rue Querbes
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1J5

Date : 14 novembre 2005

Objet : Construction d'un système de traitement des eaux usées

N/Réf. : 7330-16-01-0911301
300214853

Description du projet :

Construire un système de traitement des eaux usées d'une capacité de 4,05 m³/j pour un bâtiment comprenant six condominiums commerciaux. Le système comprend un piège à matière grasse, une fosse septique et un élément épurateur de type lits d'infiltration.

Les travaux seront réalisés sur le lot 2 988 157 du cadastre officiel de la province de Québec, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Les travaux seront réalisés conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)*, au *Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique*, au *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*.

Impacts sur l'environnement :

Ce projet aura un impact minime sur l'environnement. L'effluent qui est généré par l'élément épurateur (lits d'infiltration) est disposé par infiltration dans le sol conformément au *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*. Selon les sondages et les essais effectués par le consultant, permet de confirmer que le sol et la géologie du terrain peuvent recevoir ce type d'élément épurateur par infiltration.

Implications pour le contrôle :

Sans objet

Implications pour l'hydrique :

Sans objet

Implications pour le Service industriel :

Sans objet

Autres informations :

Sans objet

Recommandations :

Je recommande la délivrance de l'autorisation.


Jonathan Bouthillette, stagiaire
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

